

Commune de MASSIEUX (01)



MODIFICATION N°1 DU P.L.U.

6

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Plan Local d'urbanisme

Approbation le 16 Avril 2014

Révisions et Modifications :

Modifications simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée le 21 Septembre 2017



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plassé
42300 Roanne

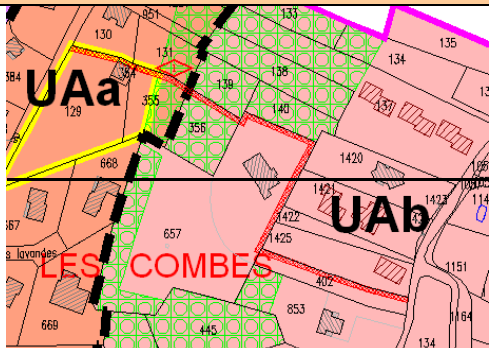
Tél : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr


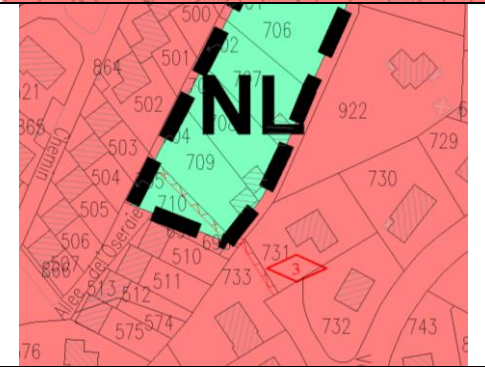
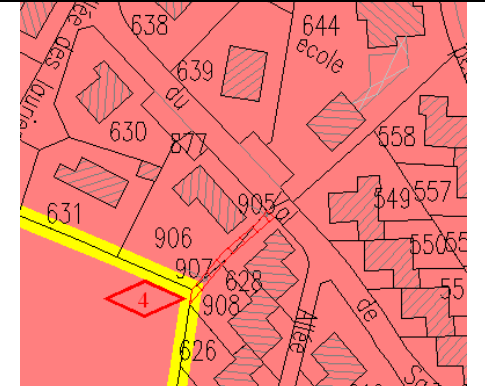
Modification n°1 du P.L.U. approuvée le
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du

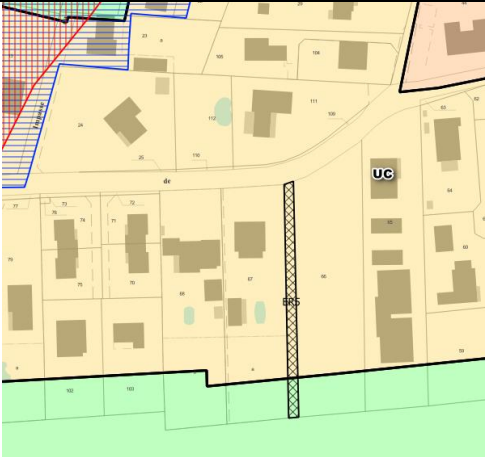
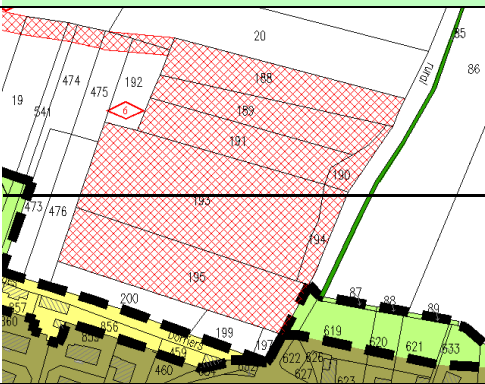
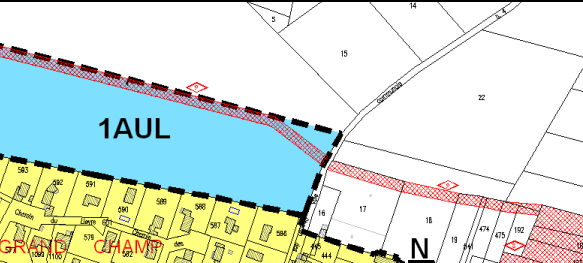
EMPLACEMENTS RESERVES

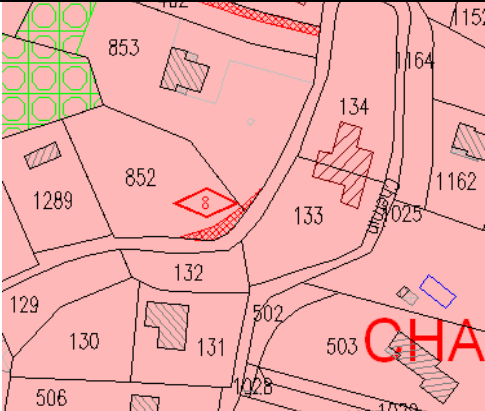
L'article L.123-1-5 8° du code de l'urbanisme stipule que les plans locaux d'urbanisme peuvent « fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts ».

La commune de MASSIEUX a défini plusieurs emplacements réservés qui sont reportés sur le plan de zonage (pièce n°4 du PLU) et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

N°	Destination	Secteur	Parcelles	Surface approximative	Bénéficiaire	Extrait de plan de zonage
1	Aménagement d'un cheminement piétonnier Emplacement supprimé en raison l'abandon du projet	Les Combes	A 356, 354, 402, 657, 129, 355 partielles	926 m ²	Commune	

2	Aménagement d'une liaison piétonne	Les Varennes	A 1588 partielle AB 91 partielle	279 m ²	Commune	 <p>LES VARENNES UA</p>
3	Aménagement d'une liaison piétonne	Les Varennes	A 710, 733 partielles AB 55 et AB 184 partielles	125 m ²	Commune	 <p>NL</p>
4	Aménagement d'une liaison piétonne	La Gènetière	A 906 partielle A 905 et 907 en totalité AB 241 partielle	61 m ²	Commune	

5	<p>Aménagement d'une desserte</p> <p>Emplacement réduit pour la réalisation d'un simple cheminement piétonnier</p>	Champ Bolas	A 225 AK 66 partielle	1 292 m ² 296 m ²	Commune	
6	<p>Déplacement d'un centre équestre</p> <p>Emplacement supprimé en raison de l'acquisition par la collectivité</p>	Les Doriers	B 188, 189, 190, 191, 193, 194, 195 en totalité	18 422 m ²	Commune	
7	Création d'une voirie pour la desserte du plateau agricole et de la zone 1AUL	Grand Champ	B 4, 17, 18, 19, 20, 192, 474, 475, 541 partielles AE 48, 49, 50 et ZB 17, 18, 141 partielles	5 894 m ²	Commune	

8	Aménagement d'un virage	Chemin des Combes (VC1)	B 852,853 partielles AC 171 et 119 partielles	80 m ²	Commune	
---	-------------------------	-------------------------	--	-------------------	---------	---

Ces surfaces sont approximatives, elles sont données à titre indicatif et pourront donc varier lors du projet d'élargissement. Leur garantie ne peut être donnée qu'après une délimitation de type bornage entre les propriétaires riverains et un alignement au droit du domaine public ; le cadastre n'est qu'un outil fiscal qui n'est donc pas précis en matière de superficie cadastrale.